

Questions orales

Le gouvernement proposera-t-il dans les semaines à venir une mesure législative, similaire à celle qu'adoptent la plupart des autres pays industrialisés, qui donne au gouvernement du Canada le pouvoir de conclure des ententes de planification à long terme avec de telles entreprises, afin de veiller à ce que le public, par l'entremise du gouvernement du Canada, ait voix au chapitre lorsque des entreprises comme l'INCO décident d'investir à l'étranger?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le chef du Nouveau parti démocratique prend à la légère un rapport de la Commission royale d'enquête sur lequel il n'est pas d'accord. Cette commission a fait enquête sur un sujet très difficile et complexe. Elle a proposé de nombreuses recommandations dont certaines sont susceptibles d'être acceptées par le gouvernement, et d'autres, pas.

Nous n'allons cependant pas, comme le chef du Nouveau parti démocratique, laisser nos préjugés se substituer au jugement intelligent à porter en la matière. Nous allons étudier le rapport et le ministère de la Consommation et des Corporations fera rapport au cabinet à ce sujet.

M. Broadbent: J'aimerais que le premier ministre ait au moins la délicatesse d'écouter les questions des députés. Tout ce que j'ai dit, c'est que la commission royale d'enquête n'a pas abordé cette question. J'ai dit que les Canadiens perdaient des milliers d'emplois à cause des sociétés multinationales établies au Canada car, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des autres pays, chez nous, elles ont le droit de transférer leurs fonds à l'étranger. Le gouvernement canadien compte-t-il, à l'instar de bien des pays d'Europe occidentale et du Japon, introduire des mesures législatives qui lui permettront d'intervenir au niveau de la prise de décisions. J'aimerais que le premier ministre réfléchisse à nouveau à cette question et qu'il y réponde.

J'aimerais en outre poser une question annexe. La commission royale d'enquête a également omis d'aborder la question de savoir si les banques devraient avoir le droit d'établir leurs priorités en matière d'investissements par exemple. Je songe notamment à la décision prise par la Banque royale du Canada qui devait prêter 150 millions de dollars à Power Corporation pour acheter la société Argus, ce qui n'aurait entraîné la création d'aucun emploi et aurait encore accru les pouvoirs d'une seule société. Le gouvernement compte-t-il présenter des mesures législatives analogues à celles qui existent dans certains autres pays afin d'avoir son mot à dire dans les décisions qui portent sur l'investissement de sommes considérables?

● (1432)

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, la seconde question est une variante de la première. Sous prétexte de ne pas souscrire au rapport de la Commission royale d'enquête, le député présente au gouvernement certaines instances, dont je prendrai note.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, par suite de questions que j'ai posées le premier ministre a créé, en 1975 cette ridicule commission royale, et nous pouvons constater, après trois ans, où cela a mené. Étant donné qu'il a sollicité la collaboration de ce côté-ci de la Chambre dans les mois à venir afin d'étudier d'importants projets de loi, vraisemblablement pour donner des emplois aux Canadiens qui en ont besoin, peut-il dire à la Chambre quels projets de loi il entend

[M. Broadbent.]

présenter, à court ou à moyen terme, afin de surmonter les graves problèmes économiques du Canada?

M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur, nous annoncerons ce projet de loi très bientôt.

M. Broadbent: Après dix ans!

* * *

[Français]

LES FINANCES

LE QUÉBEC ET LA RÉDUCTION DE LA TAXE DE VENTE—LE MODE DE REMBOURSEMENT

M. Gilles Caouette (Témiscamingue): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné qu'on a appris aujourd'hui que les gracieusetés du gouvernement fédéral en matière de taxe de vente ont été faites sur le dos des provinces et que les provinces ont été obligées d'augmenter de \$100 les impôts, on se rend compte un peu de l'attitude du gouvernement et de sa sincérité pour aider les gens. Étant donné que dans la province de Québec le ministre des Finances a décidé d'aider précisément les secteurs productifs par cette réduction de taxes, c'est-à-dire les meubles, le textile et la chaussure, et que la province de Québec avait tous les droits nécessaires pour orienter les fonds qui lui étaient remis, qu'est-ce que le ministre entend faire pour justement respecter ces décisions et donner à tout le monde la chance d'obtenir sa quote-part du remboursement du gouvernement fédéral et non pas seulement ceux qui font une déclaration d'impôt fédérale?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, nous avons proposé pour le Québec la même chose que pour les autres provinces. Le transfert de fonds du gouvernement fédéral a été effectué par une réduction de l'impôt sur le revenu fédéral, et les provinces autres que le Québec ont augmenté l'impôt sur le revenu en conséquence, et quant au profit qu'elles ont fait, elles l'ont appliqué à tous les articles qui étaient couverts par la taxe de vente. Et il n'en tenait qu'au gouvernement du Québec, s'il voulait que tous les contribuables puissent en bénéficier, de réduire la taxe de vente sur les autres articles.

M. Caouette (Témiscamingue): Je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné que l'application de la taxe de vente ne se restreint pas seulement à ceux qui paient des impôts mais à l'ensemble de la population, et étant donné que contrairement à ce que le ministre déclarait tantôt, à savoir que le Québec faisait bloc à part, est-ce que le ministre sait que les quatre provinces de l'Ouest ont appuyé le Québec dans ses revendications?

M. Chrétien: Je regrette, monsieur le président, ce n'est pas l'interprétation qu'on peut donner au dire des provinces de l'Ouest. En fait, certaines provinces n'ont pas appuyé la position du Québec à l'effet de couper la taxe unilatéralement, et tous les ministres des Finances m'ont fait part, au cours de conversations, de leur désappointement à l'effet que le Québec n'ait pas voulu collaborer sur cette mesure comme ils ont pu le faire entre eux.